



Adresse à la direction de TDF.

La direction de l'entreprise, a décidé unilatéralement de ne pas rembourser les cartes d'abonnement aux transports en commun pour le mois d'avril et directement mis en pratique sur nos fiches de paie (Info RH du 27 avril).

Cette retenue unilatérale de la participation de l'employeur aux cartes de transport en commun est malhonnête, déloyale, maladroite et mesquine.

Malhonnête parce que la loi dit que le remboursement par l'employeur des abonnements pris par le salarié n'est pas conditionné au fait que le salarié ait emprunté les transports en commun.

Déloyale parce que décidée et mise en pratique une fois le mois d'avril passé, les salariés sont mis devant le fait accompli.

Maladroite parce qu'elle vise une population qui a accepté d'utiliser son domicile, sa liaison internet, son électricité, pour permettre le travail à distance et limiter les conséquences du confinement pour l'entreprise.

Mesquine parce l'entreprise fait déjà l'économie, chaque jour de confinement, de sa participation à la restauration collective et d'une partie des charges de fonctionnement.

Concernant les personnels Parisiens, le site des Transports Parisiens n'a pas encore mis en œuvre la possibilité d'être remboursé. **TDF a déjà ponctionné ses salariés !**

Anti-citoyenne cette mesure participe à l'écroulement des services publics de transport en commun qui ont assurés une continuité de service pour le bien de tous pendant la période de crise sanitaire.

Quel dommage que TDF n'ait pas été aussi réactive, lorsqu'en février l'épidémie n'était encore qu'aux portes de notre pays !